



**ELIGIBLE
LOI MADELIN**

Offre santé adhérents CGPME

Partenariat Harmonie Mutuelle

Suite au lancement d'un appel d'offres par la CGPME nationale, Harmonie Mutuelle a été retenue et vous accompagne dans la gestion de votre protection sociale avec un accompagnement personnalisé.

AVANTAGE FISCAL !
Vos cotisations **santépme** (loi Madelin) et celles de vos collaborateurs sont **déductibles du revenu imposable.**

Offre pour le chef d'entreprise :

Pour sa couverture santé, le travailleur non salarié peut choisir entre 3 niveaux de garanties distincts :

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

Cette offre **santépme** vous protège et prend en charge vos dépenses de santé afin de garantir à tous l'accès à des soins de qualité.

Un accompagnement sur mesure

- Organisation de réunions d'information
- Appui pour la conception des actes juridiques
- Mise à disposition d'un site dédié
- Souscription en ligne
- Gestion en ligne
- Affiliation de vos salariés...

Les avantages qui font la différence

Une action concrète pour limiter les restes à charge

Auprès de plus de 4 600 opticiens : une réduction jusqu'à 40 % sur le prix des verres et 15 % sur les montures, majoration sur les remboursements pour les verres.*

* Dans les limites autorisées par le contrat responsable.

Dans plus de 3 100 centres d'audioprothèse : prix réduit pour un appareillage complet, prêt à l'emploi et offre exclusive « Prim'Audio® » pour un appareillage de qualité à 700 € maximum par prothèse.

Avec le conventionnement hospitalier mutualiste : pas d'avance de frais, dépassements contenus et prise en charge intégrale du supplément de la chambre particulière (selon garantie).

Des démarches simplifiées grâce aux nouvelles technologies

Gestion de votre contrat en ligne : visualisation des appels de cotisations, gestion des formalités administratives, mises à jour suite à des mouvements de personnel...



Complémentaire santé des salariés et TNS



Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Une offre réservée exclusivement aux adhérents CGPME.

être acteur de sa santé

être accompagné

être soigné

02 23 25 46 32

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr



L'offre santépme est assurée par Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. DirCom - 06/15 - © Thinkstock
Santépme est une marque déposée auprès de l'INPI, propriété pleine et entière de la CGPME.
Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - 10 terrasse Bellini 92 806 Puteaux Cedex.



**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr